



STAGE POSTDOCTORAL DU CIÉRA **Édition 2023-2024**

Description

Le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA) offre un stage postdoctoral d'une valeur de 55 000\$¹ dans le but d'offrir une occasion unique à un ou une diplômé.e de doctorat de poursuivre des recherches postdoctorales au sein du CIÉRA. Ce stage vise à encourager les nouveaux diplômé.e.s à s'ouvrir aux recherches du centre en participant aux travaux de ses membres.

Le stage postdoctoral proposé par le CIÉRA est d'une année, pour l'année académique 2023-2024, non renouvelable.

Le ou la stagiaire s'engage à contribuer à un milieu scientifique stimulant où plusieurs activités sont organisées au courant de l'année, telles que le Colloque annuel, les Midis du CIÉRA, l'École d'été, les classes ouvertes, les *Cahiers du CIÉRA* la revue du centre, etc.

Le ou la stagiaire s'engage à prioriser son stage pendant toute sa durée. Le stagiaire devra se rendre disponible pour s'impliquer et participer de manière régulière aux activités du centre, tout en contribuant au dynamisme de la vie scientifique et intellectuelle du CIÉRA.

Le CIÉRA s'engage à offrir au ou à la stagiaire un espace de travail, l'accès aux infrastructures de l'université à laquelle il ou elle sera affilié.e et de l'assistance pour l'organisation matérielle et logistique de son stage.

Admissibilité

Pour être admissible à cette offre, le ou la candidat.e doit :

- Avoir la nationalité canadienne ou le statut de résident permanent ou pouvant obtenir un permis d'études
- Être titulaire d'un Ph. D. ou l'équivalent (notamment un diplôme professionnel de spécialité en médecine) depuis moins de 5 ans. Le stage en entier doit se dérouler à l'intérieur des 5 années d'éligibilité au statut de stagiaire postdoctoral
- Au moment de faire sa demande, le ou la candidat.e doit avoir obtenu son diplôme de doctorat ou avoir fait son premier dépôt de thèse

¹ Incluant les avantages sociaux et rétribué sous forme salariale.

- Les superviseurs de recherche postdoctorale, au nombre de deux, doivent être membres réguliers du CIÉRA et rattachés à des pôles distincts. Ils doivent aussi être différents de la direction/codirection de thèse du ou de la candidat.e
- Le programme de recherche postdoctorale doit manifestement faire état d'activités scientifiques qui seront réalisées dans au moins deux universités partenaires du CIÉRA (Université du Québec en Outaouais, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Université Laval) et qui favoriseront la collaboration entre les différents pôles du CIÉRA
- Ces activités devront mobiliser et intégrer des ressources professorales et étudiantes membres du CIÉRA et/ou des étudiant.e.s autochtones des universités partenaires
- Le ou la stagiaire devra manifester de façon explicite sous quelle forme prendra son implication dans les différentes activités fédératrices du centre (implication aux *Cahiers du CIÉRA*, coordination scientifique du colloque annuel, appui à l'organisation de l'École d'été du CIÉRA, ou autre)
- Le projet présenté doit contribuer à l'avancement des connaissances liées au minimum à un des axes de recherche du CIÉRA
- Présenter un dossier complet (seuls les documents demandés seront considérés).

**Les candidat.e.s qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles au stage.*

Critères de sélection

- Excellence du projet de recherche et de faisabilité au regard des axes de recherche du CIÉRA : avancement des connaissances en lien avec l'un des axes de recherche du CIÉRA, faisabilité et clarté du projet, originalité du projet, pertinence de la revue de littérature et du cadre théorique – 25%
- Implication à la vie scientifique du centre : participation et contribution aux activités scientifiques du CIÉRA, mobilisation des membres (chercheurs et étudiants) du CIÉRA et des étudiant.e.s autochtones, capacité à favoriser la collaboration entre les pôles du CIÉRA, implication dans les activités fédératrices du CIÉRA, nature et modalités d'encadrement du stagiaire proposées par les superviseurs – 25%
- Plan de mobilisation des connaissances : échanges, création et production de connaissances conjointes avec la ou les communauté.s partenaire.s, présentation des résultats, diffusion et synthèse du projet de recherche à la ou aux communauté.s partenaire.s, impact pour une ou des communauté.s autochtone.s partenaire.s, démarches éthiques auprès de l'université d'attache et de la ou des communauté.s partenaire.s – 25%
- Excellence du dossier académique : moyenne générale, cursus dans les temps prescrits, participation à des événements scientifiques, production scientifique en lien avec les sociétés autochtones, bourses et distinctions – 25%

**À dossier égal, la priorité sera accordée aux candidatures autochtones.*

Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le curriculum vitae du ou de la candidat.e
- Les relevés de notes du 2^e et 3^e cycle²
- Une lettre d'appui de la direction de thèse (maximum 2 pages)
- Une copie du diplôme de doctorat ou d'une attestation du premier dépôt de thèse
- La description du programme de recherche postdoctorale du ou de la candidat.e (maximum 4 pages³)
- Une lettre conjointe des superviseurs de recherche postdoctorale du ou de la candidat.e décrivant le rôle du stagiaire au sein du CIÉRA ainsi que les modalités d'encadrement (maximum 2 pages) (ex. : contribution aux travaux des chercheurs, publications et communications conjointes prévues, intégration dans les réseaux des chercheurs, etc.)

Cumul

Ce soutien financier peut être cumulé avec tout autre financement si les règles de l'organisme subventionnaire le permettent et si le soutien additionnel n'impose pas de modifications aux conditions de stage. Les autres sources de financement pourraient permettre de bonifier ou d'allonger la durée du stage postdoctoral.

Versements

Le soutien financier est offert sous la forme d'un salaire imposable (versé aux deux semaines) incluant les avantages sociaux.

Date de dépôt des demandes

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le **22 janvier 2023 avant minuit** (heure de l'Est, Canada).

Annonce des résultats

Les candidat.e.s recevront une réponse écrite à leur candidature d'ici la fin du mois de mars 2023.

Rapport de stage

Le ou la stagiaire s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de son stage, un rapport mettant en évidence les activités réalisées au cours de son stage. Il ou elle s'engage également à présenter ses résultats dans le cadre du Colloque du CIÉRA et/ou dans les *Cahiers du CIÉRA*.

² Pour les relevés de notes provenant d'universités hors du Québec, un document explicatif du système de notation est attendu.

³ Bibliographie non incluse et fournie à part.